



Incendie assurance remboursement saisie sur salaire

Par **denniswanted**, le **10/09/2009** à **02:49**

Bonjour, j'ai subi dans mon appartement un incendie qualifié d'accidentelle par les experts mais je suis toujours obligé de comparaître devant un juge car je n'ai pas assurance incendie. Qu'est-ce que je risque ? Non, mais parler de saisie sur salaire est-ce possible ? Malgré le fait que ça a été prouvé que c'était un accident ?

Par **cloclo7**, le **10/09/2009** à **13:59**

vous êtes responsable de l'incendie qui s'est déclenché chez vous-même de manière accidentelle, vous pouvez donc être condamné à verser des dommages-intérêts s'il y a eu des dommages.